



## Equilibre et développement du territoire

### **OBJET : Approbation du Programme Local de l'Habitat 2020-2025 suite à avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement**

### **EXPOSE**

Par délibération du 27 juin 2019, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a adopté le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH).

Ce PLH est la feuille de route opérationnelle proposée sur la période 2020-2025 pour répondre à l'ambition du SCoT de produire entre 180 et 247 logements par an destinés à l'accueil d'une nouvelle population et à la décohabitation afin d'accompagner un objectif de croissance démographique de + 6 000 à + 8 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2040.

Conformément à l'article L.302-2 du code de la construction et de l'habitation, ce projet de PLH a été transmis au Préfet qui l'a soumis au comité régional de l'habitat et de l'hébergement.

Suite à la présentation du projet de PLH le 8 novembre dernier devant les membres du bureau du comité régional de l'habitat et de l'hébergement, ce dernier a émis un avis favorable qui a été notifié par M. le Préfet du département le 6 décembre. Le représentant de l'Etat a souligné la qualité du PLH doté de moyens financiers et prévoyant le recrutement d'un chef de projet qui va l'animer.

Au regard des avancées du projet de renouvellement urbain dans le quartier de la Ville aux Roses, il est proposé de préciser dans le programme d'actions la fiche n°6 relative à cette opération en mentionnant les caractéristiques et les implications financières des travaux qui sont prévus sur la période 2020-2025 par le bailleur social Habitat 44 et la Ville de Châteaubriant.

Cette opération se traduit par la rénovation de près de 350 logements pour améliorer leur confort et la démolition de 64 logements par Habitat 44 pour faciliter la création de nouvelles voiries et l'aménagement d'une coulée verte par la commune. Habitat 44 prévoit également la création de 20 logements sociaux dans un nouvel immeuble qui accueillera l'agence du bailleur social et la construction d'une maison relais de 15 logements qui sera proposée en gestion à l'association « Une Famille Un Toit ». Le montant prévisionnel total des travaux s'élève à 30 M€ TTC dont 26,3 M€ réalisés par Habitat 44 et 3,7 M€ menés par la Ville de Châteaubriant.

Dans ce contexte, il y a lieu d'approuver le PLH qui comprend les pièces suivantes :

- Un diagnostic basé sur une analyse de l'offre et des besoins et sur une évaluation de la situation économique et sociale ;
- Un document d'orientations stratégiques déterminant les principes d'intervention des politiques publiques sur la base des enjeux identifiés dans le diagnostic ;
- Un programme d'actions territorialisé et opérationnel avec un calendrier de mise en œuvre sur la période 2020-2025.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances, Personnel et Administration Générale » réunie le 5 décembre dernier.

## DECISION

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- 1) d'approuver le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval suite à avis favorable du comité régional de l'habitat et de l'hébergement ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 17 décembre 2019

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20191219-138-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-12-2019

Publication le : 19-12-2019

Conseil Communautaire du 17



Le Président,  
  
Alain HUNAUT